

12 octobre 2000, Québec

Conférence de presse au sujet de la Marche mondiale des Femmes

M. Bouchard: Je suis très heureux de me présenter avec mes collègues devant vous aujourd'hui pour vous faire part des décisions que nous avons prises en rapport, notamment, avec des revendications présentées par la Marche des femmes. D'abord, laissez-moi vous dire que nous considérons très favorablement cette mobilisation et cette sensibilisation des femmes et de l'ensemble du Québec au problème de la pauvreté au Québec. Nous croyons qu'il est très important que nous nous rendions compte que, à côté des succès économiques et de l'embellie de la situation pour un grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens, il y a encore des gens qui vivent des situations difficiles, souvent encore plus pénibles, même. Même s'il y a eu une diminution considérable des personnes inscrites à l'aide sociale, il reste que c'est un problème qui continue de sévir dans notre société et que nous savons bien que les Québécois et les Québécoises, de même que leur gouvernement, n'auront de cesse d'avoir contré ce problème inacceptable pour une société, surtout une société riche comme la nôtre, toutes choses étant par ailleurs égales. Nous avons travaillé étroitement avec les représentantes des groupes de femmes associés à la Marche des femmes.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement a formé un groupe interministériel présidé par Mme Linda Goupil afin d'analyser de façon sectorielle les propositions et revendications présentées par la Marche des femmes. Un grand nombre de rencontres sectorielles ont eu lieu en présence de chaque ministre concerné, je crois que Mme Goupil a assisté à toutes ces réunions, nous avons assuré un suivi, là, je dirais, de synthèse de ce qui se passait, et j'ai aussi rencontré, moi, à différentes étapes du processus Mme David et ses collaboratrices pour faire le point sur la situation et entendre les points de vue, et je dirais enrichir la réflexion du gouvernement. Le gouvernement a analysé ces revendications, il faut être bien précis, là, dans le contexte de sa démarche générale de lutte contre la pauvreté. Alors, nous avons remarqué que, dans la liste des revendications, il y en avait qui entretenaient des liens directs avec cette démarche générale et, lorsque nous avons pu le faire, nous les avons intégrées aux réponses que nous avons données ce matin lors d'une rencontre privée avec les représentantes et Mme David, mais que nous rendons publique tout à l'heure. Nous sommes en mesure, autrement dit, aujourd'hui, d'annoncer un certain nombre de choses, mais il ne faudrait pas penser que c'est le dernier mot de notre société non plus, de notre gouvernement, dans la lutte contre la pauvreté, ce n'est pas le premier non plus. Il ne faudrait pas oublier que nous avons mis en vigueur — et je suis très fier de ce bilan de notre gouvernement — une politique familiale qui compte parmi les plus généreuses, certainement en Amérique du Nord, en tout cas saluée comme la plus généreuse d'Amérique du Nord qui, cette année, accroît de 900 000 000 de dollars le budget du Québec consacré aux dépenses sociales par rapport à ce que c'était avant que la réforme soit mise en vigueur.

Donc, 900 000 000 récurrents, puis il s'accroît tout le temps. Vous savez qu'on a prévu une augmentation encore pendant plusieurs années des coûts de cette politique familiale. Nous avons vu, par exemple, qu'il y avait des demandes dans les revendications qui concernaient le logement social. Mais on ne part pas de zéro, nous, au Québec. C'est zéro partout ailleurs depuis cinq ans. Le gouvernement fédéral s'est retiré de ces programmes, n'a pas construit un seul logement social, non plus qu'aucun des gouvernements du Canada, des provinces canadiennes. Le Québec, lui, malgré tout cela, en pleine période de rationalisation et de lutte

contre le déficit, a trouvé le moyen de dépenser près d'un milliard de dollars, au-delà de 900 000 000 \$, depuis cinq ans, dans la construction de logements sociaux et a pris l'engagement électoral d'en construire d'autres. Au chapitre de l'aide sociale, nous avons supprimé la pénalité pour partage de logement, la moitié de cette pénalité, au coût de 38 000 000 \$, et nous avons pris l'engagement de supprimer l'autre moitié d'ici la fin de notre mandat. Nous avons annoncé un ajustement des prestations aux personnes aptes qui sont sur l'aide sociale, qui est en vigueur depuis le 1er juin, pour cette année. Je rappelle que nous avons restauré le Fonds de lutte contre la pauvreté pour un montant de 160 000 000 \$, que nous avons créé le Fonds jeunesse pour un montant de 240 000 000 \$, sans compter beaucoup d'autres mesures que vous trouverez dans le bilan versé dans la pochette qui est là.

Autrement dit, on ne part pas de zéro au Québec. Au contraire, nous sommes une société qui place au cœur de ses préoccupations la compassion et la répartition de la richesse et qui en a fait beaucoup depuis quelques années pour faire avancer le Québec au point de vue social — rien n'est parfait, il y a encore beaucoup à faire, nous le savons — et qui va le faire encore davantage, sauf que nous le faisons dans une démarche globale. Nous ne voulons pas travailler à la pièce. C'est un dossier qui est très complexe et il faut faire comme on l'a fait pour les politiques familiales, concevoir des programmes globaux qui incorporent tous les aspects d'un ministère à l'autre. Alors, c'est ce que nous faisons également pour la pauvreté. Et, en plus de ce que nous annonçons aujourd'hui, je peux vous dire que nous continuons nos travaux dans l'élaboration d'une stratégie d'intervention et de lutte contre la pauvreté.

C'est M. Boisclair, qui dirige le comité ministériel, qui s'en occupe, et nous aurons d'ici quelques mois une perspective globale qui va être dressée et qui va nous permettre d'intervenir de façon, je crois, plus efficace pour améliorer encore le sort des personnes démunies au Québec.

Mme Lemieux est en train de procéder à la révision de la Loi sur les normes du travail, une révision qui va permettre d'améliorer le sort de beaucoup de gens au travail, notamment, évidemment, des femmes. Et, comme vous le savez, il y a plusieurs groupes de travail qui fonctionnent à la Justice, présentement, pour traiter de problèmes dont certains apparaissent dans les revendications et qui vont nous permettre de développer des politiques d'ensemble. Sans compter que nous allons remplir nos engagements électoraux, certains, une partie d'entre eux seront annoncés encore aujourd'hui. Mais les engagements électoraux, bien sûr, nous allons tous les remplir. Alors, ceci étant dit, je souhaiterais demander à Mme Goupil de présenter, disons, la synthèse de ce que nous pouvons annoncer aujourd'hui et ensuite nous pourrions en référer plus précisément à des collègues qui pourront traiter de dossiers plus spécifiques.

Mme Goupil: Alors, merci, M. Bouchard. M. le premier ministre, chers collègues, mesdames, messieurs les gens de la presse, une telle entreprise que nous connaissons actuellement avec la Marche des femmes, si cette entreprise n'existait pas, nous ne serions pas ici aujourd'hui pour vous faire part de l'exercice que nous avons fait comme gouvernement. On le sait, cette Marche mondiale des femmes puise ses racines dans le long travail de mobilisation du Mouvement des femmes au Québec. Les femmes au Québec, on le sait, se sont en effet dotées d'une vie associative qui a mené à la création d'un vaste réseau de groupes de services et de défense des droits. L'ampleur de leur action, forte de leur conviction, la qualité et la richesse de leur intervention font de ces groupes une force unique

dont bénéficie toute la société. Historiquement, on sait que le Mouvement des femmes a été associé au progrès social et à la conquête des droits. Le Mouvement des femmes, on le sait, continue d'être intimement lié aux grands débats économiques et sociaux au Québec.

Au Québec, le gouvernement, comme M. Bouchard vient de le mentionner, a écouté avec attention les préoccupations des femmes et on recherche avec elles des solutions qui sont le mieux adaptées aux fléaux que sont la pauvreté et la violence. D'abord, le gouvernement du Québec mettra en action différents comités interministériels de coordination et de concertation afin de mieux répondre aux problématiques qui ont été soulevées par le Mouvement des femmes.

Concrètement et dans l'objectif d'assurer une juste représentation des femmes dans différents programmes de francisation, le gouvernement du Québec injectera les sommes nécessaires pour assurer l'accès universel à des cours de français pour les femmes immigrantes. Dorénavant, les personnes immigrantes fréquentant les cours de français à temps partiel pourront obtenir une allocation pour le remboursement des frais de garde et de transport. Jusqu'à maintenant, seules les stagiaires fréquentant leurs cours à temps complet étaient admissibles à de telles allocations. De plus, nous soulignons que, depuis le 1er avril 2000, les critères d'admissibilité à ces cours ont été élargis de trois à cinq ans. Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement annonce que désormais l'État assumera le paiement des intérêts des prêts étudiants des personnes qui doivent interrompre temporairement leurs études pour donner naissance à un enfant ou faire l'adoption d'un enfant. La durée de la période durant laquelle le gouvernement paiera les intérêts du prêt de l'étudiante sera de la date de la naissance de l'enfant plus un trimestre. Cette mesure, nous l'espérons, évitera l'endettement supplémentaire des étudiantes et étudiants.

Dans le logement social, le gouvernement du Québec poursuit donc les efforts encourus jusqu'à maintenant. Il faut d'abord mettre en perspective le fait — comme M. Bouchard l'a mentionné tout à l'heure — que, depuis 1994, le financement de toute nouvelle initiative en habitation, le Québec a investi plus ou moins 962 000 000 \$ dans ce secteur. Encore aujourd'hui, le gouvernement du Québec annonce la réalisation de 400 nouvelles unités de logement dans le cadre du programme Accès Logis pour des personnes ayant des besoins particuliers de logement qui sont liés notamment à la violence conjugale, la toxicomanie et l'itinérance. Cette intervention, nous l'espérons, permettra de réaliser des projets d'habitation avec services de soutien communautaire pour répondre adéquatement aux besoins de ces personnes. De plus, il y aura un montant additionnel qui sera affecté à la reconduction du supplément au loyer pour les ménages qui en bénéficiaient et pour qui cette aide venait à terme au 1er janvier 2003.

De plus, le gouvernement du Québec annonce la hausse de trois prestations spéciales qui sont destinées aux familles prestataires de la sécurité du revenu. Il s'agit du supplément pour grossesse et du supplément pour allaitement, qui ont pour but le soutien alimentaire des femmes enceintes et des mères qui allaitent. En outre, il y aura également une aide spéciale qui sera accordée pour la rentrée scolaire aux parents d'enfants inscrits à l'école primaire et secondaire. Cette mesure, qui n'avait pas été majorée depuis 1989, servira principalement à défrayer le matériel didactique et les fournitures scolaires de même que les frais qui sont reliés à la surveillance et au transport du midi. Ces bonifications entreront en vigueur le 1er janvier 2001.

La réduction de la pauvreté et des inégalités figure déjà bien en haut des priorités de notre gouvernement. C'est dans cet esprit que le gouvernement a entrepris d'importants travaux afin d'évaluer la portée des mesures qui existent déjà et pour identifier de nouvelles avenues qui pourraient favoriser davantage l'insertion sociale, l'intégration en emploi ainsi qu'une aide adaptée à l'évolution des besoins. Notre collègue André Boisclair pilotera ces travaux, qui devront déboucher sur une stratégie d'intervention globale et intensive qui impliquera plusieurs de nos ministères et organismes gouvernementaux.

Le gouvernement du Québec est convaincu qu'il nous est collectivement possible d'aider avec plus d'efficacité les personnes et les familles dans le besoin à réaliser leur plein potentiel et à profiter de la période de croissance économique que nous connaissons. La stratégie de lutte à la pauvreté qui est en élaboration apportera ainsi d'autres réponses concrètes aux revendications québécoises de la Marche mondiale des femmes en matière de lutte à la pauvreté.

Également, notre gouvernement annonce qu'il y aura une hausse du salaire minimum à compter du 1er février 2001. Le nouveau taux s'établira à 7 \$ l'heure, soit une augmentation de 0,10 \$ l'heure. En ce qui concerne les employés à pourboire, le taux du salaire minimum passe de 6,15 \$ l'heure à 6,25 \$. Également, le salaire minimum consenti aux domestiques résidents passe de 271 \$ à 280 \$ pour une semaine normale de travail de 49 heures. Dans le contexte de la forte croissance économique que nous connaissons, cette hausse du salaire minimum permettra aux bas salariés de participer à la richesse collective, et ce, sans pour autant nuire à la compétitivité des entreprises québécoises face à la concurrence extérieure.

En terminant, j'aimerais rappeler que nous sommes fières de faire partie nous aussi de ces femmes qui, à leur manière, font avancer le Québec. Nous rendons hommage à leur courage, à leur détermination, à leur solidarité et à leurs aspirations, que nous partageons, qui sont légitimes, à savoir: l'égalité, la justice et le progrès social.

Maintenant, je vais céder la parole à notre collègue Mme Pauline Marois qui vous fera part de nos interventions précises concernant la violence conjugale et les orientations en matière d'agression sexuelle.

Mme Marois: Alors, merci beaucoup, Linda. M. le premier ministre, chers collègues, bonjour à vous tous et à vous toutes. Je pense que ça n'étonnera personne qui sait que j'ai toujours eu à cœur de porter la plus grande attention aux facteurs qui conditionnent la sécurité et le bien-être des femmes, malheureusement encore trop souvent compromis dans nos sociétés.

Alors, je vous annonce aujourd'hui un ensemble de mesures qui totalisent, en matière de lutte à la violence, près de 30 000 000 \$, en fait 29 800 000 \$, sur une période de deux ans, allant donc jusqu'à mars 2003.

Comment seront utilisées ou seront affectées ces sommes nouvelles que nous dégageons pour lutter contre le problème de la violence? D'abord, un 167000000 \$ de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux pour prévenir les agressions sexuelles et soutenir les victimes. Qu'est-ce que cela comprend? Particulièrement, la mise en branle

d'un programme de sensibilisation, la réalisation d'activités de prévention en milieu scolaire, un soutien accru aux Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, plus communément connus sous le nom de CALACS, la désignation dans chaque région d'établissements qui devront recevoir les victimes en cas d'urgence, donc essayer d'aider des personnes qui vivent une détresse, je vous dirais même une détresse extrême, insoutenable, à notre point de vue; donc 16 700 000 à ce type de programme.

En plus de cela, 9 000 000 \$ consacrés au cours des deux prochaines années à la lutte plus spécifiquement contre la violence conjugale. Alors, de cette somme, 8 000 000 \$ sera versé aux maisons d'hébergement, ce qui va nous permettre de renforcer la sécurité des femmes et des enfants hébergés et, d'autre part, de faciliter la participation de ces maisons aux différents mécanismes de concertation qui existent en la matière. En fait, cela correspond à une augmentation, pour ce qui est des maisons d'hébergement, de leur budget de 16 % annuellement, finalement, puisque c'est sur deux ans que nous continuerons de procéder.

À cela, s'ajoute un budget de 800 000 \$, à l'intérieur du 9 millions, qui va permettre de promouvoir les rapports égalitaires entre les garçons et les filles. Pour sa part, le ministère de la Justice attribuera un montant global de 4 520 000 \$ pour mettre en place différentes mesures relatives aux orientations en matière d'agressions sexuelles. Nous pensons entre autres... Et c'est ma collègue, la ministre de la Justice, qui procédera à la mise sur pied d'une équipe de substituts spécialisés pour les infractions à caractère sexuel commises sur les enfants. On sait que toutes ces questions sont particulièrement délicates. On augmentera le nombre de cas traités.

Par ailleurs, on soutiendra mieux aussi, par un financement de l'ordre de 920 000 \$, l'implantation de nouveaux centres d'aide aux victimes d'actes criminels, plus communément appelés les CAVAC.

J'annonce également que le gouvernement compte revoir le financement des centres de femmes de manière à tenir compte des activités de prévention que ces centres mènent de même que du rôle déterminant qu'ils jouent auprès des femmes victimes de violence. Une attention particulière sera apportée à certaines femmes plus vulnérables parce que davantage victimes de discrimination — pensons aux femmes handicapées, aux femmes de communautés culturelles, aux femmes prostituées et aux femmes lesbiennes. Nous entendons aussi accorder une attention particulière de même qu'appuyer le développement de centres pour femmes en difficulté dans les communautés autochtones.

Alors, vous avez pu le constater, le plus gros de notre effort va porter sur les services directs aux femmes, sur le financement accru pour des centres d'aide et de victimes contre les agressions à caractère sexuel de même que pour les maisons d'hébergement. Cela va dans le sens des demandes exprimées par les femmes dans le cadre de la grande Marche, que nous recevons pendant les jours qui viennent et qui ont précédé aujourd'hui.

Au total, cela voudra dire, en plus de ce 30 000 000 \$ spécifiquement orienté à la lutte contre la violence sexuelle ou la violence conjugale, en plus de cela, que l'ensemble des autres mesures annoncées jusqu'à maintenant, excluant bien sûr la hausse du salaire minimum, cela totalisera plus de 50 000 000 \$ qui seront investis pendant les deux prochaines années soit dans les programmes que je viens de mentionner ou d'autres programmes, soit à

l'éducation, à la sécurité du revenu ou ailleurs dans nos différents ministères. La majorité de ces sommes sont des sommes récurrentes, c'est-à-dire qu'elles seront intégrées maintenant dans nos budgets réguliers et ce seront des programmes qui seront donc offerts en continu pour les années subséquentes. Ça ne s'arrête pas à la fin des deux prochaines années.

Alors, voilà, cela fait le tour de l'ensemble des mesures que nous annonçons. Nous sommes maintenant disponibles pour répondre à vos questions.

M. Grant (John): Normand.

M. Girard (Normand): Mme Marois ou M. le premier ministre, j'aurais deux questions. La première, c'est: Comment se fait-il que les porte-parole des femmes, qui ont rencontré certains membres du Conseil des ministres avec le premier ministre, ont manifesté leur insatisfaction à la suite de leur rencontre alors que les mesures qui sont annoncées ici paraissent être des améliorations par rapport à ce qui existait auparavant? Et ma deuxième question, M. le premier ministre, c'est: La formation du comité concernant les problèmes vécus par les travailleuses du sexe, comment se fait-il que, sur ce comité-là, il n'y a aucune péripatéticienne qui a été nommée? S'il y a quelqu'un qui connaît ça, c'est eux autres.

M. Bouchard: Bon. Première question — je vais penser à la réponse à la deuxième en vous répondant à la première — M. Girard, en un sens, je me dis qu'il était un peu fatal que Mme David et ses collaboratrices soient un peu déçues des réponses puisqu'elles devaient être forcément inférieures aux attentes. Les revendications, si on les évalue, c'est quelque chose — on avait calculé sur six ans — qui ressemble à peu près à un milliard. Alors, évidemment, c'est beaucoup dans le contexte actuel. Je comprends que les besoins sont grands, mais c'est beaucoup par rapport à nos moyens. Alors, forcément, nous, le 50 million, c'est de l'argent de plus qu'on met, là. Je voudrais rappeler que ça ne veut pas dire que c'est fini, là, la lutte contre la pauvreté, on ne commence pas aujourd'hui non plus, je vous l'ai dit, on a fait beaucoup de choses, comme je l'ai mentionné, et puis on va continuer, et puis on va se situer dans une démarche d'ensemble et puis on va essayer de voir s'il y a des fonds additionnels qui vont nous permettre d'entreprendre des engagements récurrents. Parce que c'est récurrent, on sait bien que ce qu'on fait là, ça ne se retire pas après deux ans, là, bon.

Mais je voudrais rappeler que les finances du Québec, on n'est pas dans le trèfle, hein? On n'est pas dans le trèfle. Par exemple, Mme Marois a été informée par les établissements de la santé qu'ils lui demandent un autre 400 000 000 \$ et un peu plus pour finir l'année. 400 000 000 \$ et un peu plus, ça vous tombe sur le bureau un matin, une année où on n'a pas de provisions budgétaires pour ça, puis l'arrangement qu'on a fait avec le fédéral, ça commence l'année prochaine. Vous savez, la revue de programmes est extrêmement difficile encore, ça sera toujours difficile de gérer le Québec avec une dette de 1 milliard, et 8 milliards d'intérêts par année qui nous tombent dessus. Même dans des années de prospérité économique comme celles que nous vivons. Et puis, il y a d'autres secteurs aussi. Je vous rappelle qu'au sortir du Sommet de l'éducation, on a pris l'engagement d'investir 1 milliard dans la santé, puis on l'a fait... Excusez-moi, à l'éducation.

Mme Marois: En santé aussi.

M. Bouchard: On s'est étiré, mais on l'a fait, puis c'est du récurrent, ça aussi. Alors, on jongle avec plusieurs balles en même temps et on est obligés, nous, de ne pas en échapper aucune. Et ça fait que... je vous assure qu'on a fait le mieux qu'on pouvait, on a travaillé très fort, on a travaillé étroitement avec le Trésor, avec les Finances, tous les ministères, on a fait deux longues réunions du Conseil des ministres qui ont porté là-dessus, on n'a pas ménagé nos rencontres et notre temps non plus dans nos rencontres d'étapes, on a vraiment fait ça du mieux qu'on pouvait dans notre conscience d'administrateurs et de responsables. Mais, c'est sûr qu'on m'a dit que Mme David avait dit que c'était inacceptable, le mot qu'elle a employé, c'est vrai que la pauvreté est inacceptable, c'est vrai qu'on ne peut pas accepter le fléau qu'on observe, même mitigé par les mesures importantes qu'on a prises, le grand effort que le Québec a fait dans ce domaine-là, mais il y a le possible et il y a les responsabilités globales qu'on doit assumer, nous, dans l'éducation, dans la santé, dans tous les différents secteurs d'activité du gouvernement. Et, dans cette mesure, moi, je suis fier de ce qu'on a fait jusqu'à maintenant et je peux vous dire qu'on a fait le maximum aujourd'hui, mais que ce n'est pas fini, qu'on continue, c'est un combat quotidien, ça, et puis on compte sur la coopération qu'on a toujours eue des groupements de femmes en particulier pour définir des mesures correctes, adéquates et équitables, et on va se revoir dans le futur pour travailler encore dans ces démarches globales qu'on a entreprises. Quant aux comités, je pense que nous avons convenu que les tierces personnes pourront participer à ces comités.

M. Girard (Normand): Ce n'est pas des tierces personnes qui viennent de la rue, là.

M. Bouchard: Non. Les tierces personnes, c'est un euphémisme que j'ai employé pour les qualifier; d'autres personnes d'autres milieux que les milieux officiels qui sont mentionnés dans le...

M. Grant (John): Sylvain Thériège.

M. Thériège (Sylvain): M. Bouchard, 0,10 \$ d'augmentation pour le salaire minimum, sincèrement, est-ce que c'était vraiment l'effort maximal que le gouvernement pouvait faire en ce domaine?

M. Bouchard: N'oubliez pas que le salaire minimum, au Québec, est le deuxième plus élevé du Canada, il est plus élevé de 0,15 \$ que celui de l'Ontario, une province qui a un niveau de vie de 25 % à 30 % plus élevé que le nôtre. Alors, c'est déjà un effort extrêmement considérable que le Québec consacre. Puis le Québec, ce n'est pas le gouvernement, c'est l'argent des autres, ça, c'est l'argent des employeurs. Et il y a des impacts économiques directs. Hausser le salaire minimum, ça provoque des impacts économiques et, souvent, à vouloir aider les petits salariés, si on veut trop les aider par le salaire minimum, on finit par leur nuire parce que ça limite le nombre d'emplois.

Il y a des ratios qui ont été définis par les économistes: 1 % de plus d'augmentation du salaire minimum, ça correspond à tant de pertes d'emplois. Alors, il faut être prudents, d'autant plus qu'on est déjà rendus très élevés. Et le véritable barème pour se comparer aux autres dans ce domaine, c'est en proportion du salaire industriel moyen, et il se trouve que nous sommes les premiers au Canada, nous sommes à 49 %, je pense, actuellement, et il n'y a personne d'aussi élevé que nous par rapport à cela. Donc, il faut faire attention, il y a comme des limites imposées par les règles économiques, et nous avons été prudents. On s'est même demandé,

en tout cas certains d'entre nous se sont demandé si on devait augmenter le salaire minimum. Il y a un de nos collègues ministre qui nous disait, par exemple, qu'aux Îles-de-la-Madeleine il y a du poisson qui est capté là par les pêcheurs puis qui est transformé au Nouveau-Brunswick. Parce qu'au Nouveau-Brunswick le salaire minimum est à combien?

Mme Lemieux: 5,75 \$.

M. Bouchard: 5,75 \$. Alors, les emplois sont créés au Nouveau-Brunswick au lieu d'être créés aux Îles-de-la-Madeleine parce que notre taux de salaire minimum est trop élevé par rapport au Nouveau-Brunswick. Alors, il y a comme un équilibre qu'il faut observer, et c'est dans cette mesure que nous avons pensé, finalement, que cette augmentation pouvait être acceptable par l'économie puis, en même temps, on montrait un minimum d'efforts pour améliorer la situation de ces personnels.

M. Grant (John): Katia Gagnon.

Mme Gagnon (Katia): M. Bouchard, il y a des gens qui ne pourront pas s'empêcher de comparer l'effort, les sous que vous consentez à une grande compagnie, Mosel Vitelic, par rapport aux sous que vous êtes prêts à consentir aux gens qui sont, vous l'avez dit vous-même, les grands oubliés de la relance économique. Est-ce que vous pensez sérieusement que 50 000 000 ça va les aider?

M. Bouchard: D'abord, je ne peux pas dire qu'ils sont oubliés. Ils sont, je pense, dans nos préoccupations constantes. Ils ont fait l'objet d'efforts importants que notre société a consentis et va devoir continuer à consentir et, j'espère, à accroître. Quant à des projets économiques comme celui que vous mentionnez, je vous rappellerai que c'est essentiellement, d'abord, un investissement de la part de la SGF, une mise de fond, une prise de capital-actions qui est anticipée avec un rendement dans l'investissement, ce qui est correct du point de vue économique, et une exemption d'impôts de la part de l'employeur pendant une période considérable, c'est vrai. Mais ces impôts, on ne les toucherait pas si la compagnie ne s'installait pas, de sorte que vous créez des emplois et vous n'avez pas de coûts, en tout cas, strictement découlant de l'exemption fiscale.

Et je vous rappellerai également que ce sont des politiques qui sont utilisées partout maintenant dans le monde, que nous avons des compétiteurs très agressifs dans ce domaine en face de nous du côté américain, pourtant, où on professe les compartiments étanches entre l'État et entreprises privées. Les Américains sont très agressifs dans le financement de ce genre d'entreprises. Il s'agit de placer le Québec sur la voie de la création de richesse. C'est ce qu'on cherche à faire. Parce que, pour distribuer de la richesse, il faut la créer et les programmes incitatifs d'investissement privé pour la création d'emplois, bien ils s'inscrivent dans la colonne de création d'emplois, création de richesse, ce qui est un moyen — je ne dirais pas que c'est le moyen parfait, mais qui est encore le meilleur moyen inventé pour lutter contre la pauvreté — de créer de l'emploi et de la richesse qui peut être distribuée ensuite à ceux qui n'ont pas la chance de se trouver un emploi.

Mme Gagnon (Katia): J'aurais une question pour Mme Lemieux: Vous avez été longtemps une tête d'affiche du mouvement féministe, qu'est-ce que vous pensez de l'effort aujourd'hui du gouvernement? Est-ce que c'est suffisant?

Mme Lemieux: Écoutez, moi, j'ai décidé de me présenter comme députée du gouvernement du Parti québécois, ce n'est pas un choix lié au hasard. C'est un gouvernement qui a des valeurs. Comme M. Bouchard l'a dit, on jongle avec plusieurs balles, il ne faut pas en échapper. Moi, je pense qu'il y a des coups de barre très intéressants qui sont donnés, notamment en matière de violence. On est en continuité de ce qui a été déjà fait. Si la page des efforts par ce gouvernement-ci était blanche, s'il n'y avait rien qui avait été fait, je serais mal à l'aise; je ne le suis pas. On est en continuité puis c'est clair qu'on a encore des défis devant nous.

Mais trouvez-moi un gouvernement qui a introduit — et puis je peux vous faire une longue liste — une Loi sur l'équité salariale, qui est capable d'avoir des mesures de soutien bien spécifiques pour les familles à faibles revenus, qui a introduit la perception automatique des pensions alimentaires, qui a introduit des services de garde à 5 \$. Tout le monde nous regarde. J'arrive d'une rencontre fédérale-provinciale, tout le monde nous regarde. Comment on a fait ça? Pourquoi on a fait ça? Trouvez-moi un gouvernement qui a fait ça? Moi, je suis fière d'être associée à ce gouvernement-là. C'est sûr qu'on a encore d'autres défis devant nous. On donne des coups de barre et ils sont significatifs.

M. Grant (John): M. Robert Dutrisac...

M. Dutrisac (Robert): Oui. J'aimerais savoir, parmi les mesures qui sont annoncées aujourd'hui, qu'est-ce qu'il y a de franchement nouveau, qu'est-ce qu'il y a qui correspond à des promesses qu'on remplit aujourd'hui ou qu'on devance et qui faisaient déjà partie de vos objectifs?

Mme Goupil: D'abord, il est évident qu'en matière de lutte à la violence, au niveau des orientations en matière d'agressions sexuelles, ce qui a été exprimé par les groupes de femmes — qui touchent directement à différents degrés les femmes qui en sont victimes, les enfants — c'est qu'on nous a demandé d'être capables d'avoir une équipe qui travaille en coordination et de concert ensemble pour s'assurer qu'on peut travailler en amont, c'est-à-dire, en prévention au niveau des jeunes, des enfants, il y a un budget qui est alloué pour Espace, qui est un organisme qui vient en aide au niveau des jeunes. Nous allons avoir une équipe de substituts qui seront spécialisés, parce qu'il est évident, lorsqu'un enfant ou une femme est victime d'agression sexuelle, que l'approche n'est pas la même que dans d'autres crimes. Alors, d'avoir une équipe spécialisée... C'est-à-dire, nous allons en avoir 11, substituts, qui vont travailler particulièrement en amont avec chacun des ministères.

Donc, l'objectif de cette nouvelle façon de travailler... Ça fait longtemps qu'elle était demandée. Mais il est évident que, versus toutes les obligations que nous avons, nous avons travaillé très fort pour être capables de se donner vraiment de l'argent neuf pour être capables de réaliser des progrès plus rapidement que ce que nous avons pu faire jusqu'à maintenant. Et aussi, bien sûr, au niveau des organismes, que ce soit les CALACS ou les CAVAC, qui sont des maisons qui viennent en aide actuellement aux victimes, il était nécessaire que nous puissions consolider le travail qu'ils font déjà. Alors, c'est de l'argent neuf dont nous avons besoin.

Maintenant, lorsque nous avons rencontré l'organisation de la Marche mondiale des femmes, elles nous ont exprimé que, dans différents secteurs, il y avait certaines

problématiques plus pointues qui faisaient en sorte que c'étaient les femmes qui en étaient victimes. Alors, dans l'argent neuf que nous ajoutons, nous répondons de cette façon en reconnaissant qu'il devait y avoir des mesures ponctuelles dans différents secteurs, que ce soit dans le cadre de la francisation, que ce soit dans le cadre de la violence, que ce soit au niveau de l'emploi également, et on sait aussi que le comité sur lequel travaille notre collègue André Boisclair, en collaboration avec d'autres ministères, on veut vraiment se donner une politique d'intervention qui soit globale, que chacun des ministères soit capable d'orienter ses gestes en fonction de problématiques que les femmes, particulièrement, nous ont exprimées, puisqu'elles les vivent sur le terrain. Alors, en cela, c'est intéressant.

M. Grant (John): Une dernière en français. Dave Parent.

M. Parent (Dave): M. Bouchard, n'est-il pas vrai que, pour une femme monoparentale — je reviens au salaire minimum, là — d'aller travailler au salaire minimum, ça revient à être payée moins que sur l'assistance sociale?

M. Boisclair: Alors, cette affirmation est fautive, elle est démontrée. Quelqu'un qui travaille au salaire minimum, quelle que soit sa situation, que ce soit une personne seule ou une femme monoparentale, indistinctement de l'âge de l'enfant, qu'elle ait un enfant ou deux enfants, dans tous les cas, le travail est gagnant. Pourquoi le travail est gagnant? Parce que, avec la réforme de la sécurité du revenu qui a été entreprise par Louise Harel, on a réussi à briser le mur de la pauvreté et corriger ce que M. Parizeau dénonçait à l'époque, en 1981, qui était les taux marginaux implicites de taxation très élevés.

Vous vous souvenez des discours longtemps que l'équipe du Parti québécois a tenus sur la trappe de pauvreté. Cette question, on l'a réglée comment? En faisant en sorte de donner des allocations aux gens non pas en fonction de leur statut d'assisté social ou pas, mais bien en fonction de leurs revenus.

C'est ainsi que cette femme monoparentale reçoit une allocation, si elle travaille au salaire minimum, à faibles revenus, pour couvrir les besoins essentiels de ses enfants. C'est ainsi aussi qu'elle peut avoir accès au programme APPORT pour compenser un niveau de revenus qui serait trop faible. C'est ainsi que cette personne a accès aussi à l'allocation-logement. Donc, en déplaçant le focus des services publics non pas sur le statut, mais sur le revenu d'une personne, on fait en sorte qu'en tout temps le travail est gagnant et qu'aujourd'hui personne ne peut soutenir cette affirmation. J'ai des chiffres d'ailleurs, ici, plus précis qu'il me fera plaisir de vous présenter.

M. Bouchard: En fait, c'est un problème qui existait avant, vous avez raison, mais ça a été l'une des motivations pour mettre en place la nouvelle politique familiale qui règle ce problème.

M. Larocque (Paul): J'aurais une question, M. Bouchard, si vous permettez. Le processus a été lancé... Entre autres, les arguments que votre gouvernement avance, c'est pour simplifier les structures et le fonctionnement du monde municipal. Plusieurs personnes aujourd'hui regardent le rapport Bernard et tentent encore de comprendre, 24 heures plus tard, comment ça va fonctionner. On est parti du concept d'une île, une ville, et on pourrait se retrouver avec

un concept d'une ville, deux bills semblables, deux comptes de taxes. Est-ce que c'est applicable, M. Bouchard? Est-ce que vous seriez prêt à l'appliquer intégralement?

M. Bouchard: Bon. Tout d'abord, moi, je pense que c'est un très bon rapport qui, d'ailleurs, s'est mérité des commentaires appréciateurs de beaucoup de monde. Certains, par contre, ont mentionné des aspects plutôt négatifs qu'il conviendrait de corriger ou de mitiger. Alors, c'est le rôle du gouvernement, et je conviens qu'en effet il y a certains aspects qui sont complexes et je pense que le gouvernement devra, dans toute la mesure du possible, simplifier le mode de fonctionnement de ces nouvelles structures tout en tenant compte, évidemment, d'un ensemble de facteurs qu'on connaît.

Mme Gagnon (Katia): C'est trop compliqué pour le contribuable moyen.

M. Bouchard: Ça paraît un peu compliqué, en effet, un peu compliqué. Il y a probablement un effort de simplification additionnel. M. Bernard a apporté une grande contribution à cette affaire parce que je pense qu'il a situé toute la question, maintenant, dans une perspective où il faut qu'il y ait une grande ville à Montréal, qu'il y ait une voie unique, qu'il y ait une efficacité d'action. Et dans cette mesure, je pense qu'il a fait un très grand travail, y compris dans les mentalités et les esprits, parce que maintenant les gens se rallient plus... je crois constater maintenant que la plupart des gens constatent qu'en effet il faut améliorer le fonctionnement. Il y a peut-être des voix discordantes ici et là, mais, dans l'ensemble, l'atmosphère a beaucoup changé par rapport à l'an dernier, et c'est une grande contribution qu'a faite M. Bernard.

Il a en même temps apporté un concept très, très intéressant, celui des arrondissements. L'idée des arrondissements, elle est bonne, et je pense qu'il faudra travailler avec ça, il faudra articuler ce que nous allons faire avec ça. Mais le gouvernement retient l'idée d'une ville, retient l'idée qu'il y aura des arrondissements et qu'il faudra simplifier le fonctionnement de tout ça.

M. Grant (John): Jean.

M. Thivierge (Jean): M. Bouchard, vous parliez de simplification, en parlant du rapport Bernard. Les propositions, vous parliez de simplification. Ça implique des négociations, j'imagine, avec les élus montréalais. Est-ce que ça pourrait aller jusqu'à retarder peut-être la mise en place de tout le processus?

M. Bouchard: Non. Bien, nous allons continuer de parler aux gens, mais une bonne journée, le décideur décide; et nous sommes le décideur.

M. Thivierge (Jean): Mais il y a de la place pour les négociations, à tout le moins?

M. Bouchard: Non. Je ne vois pas ça en termes de négociations. Non. Des discussions, des vérifications, des échanges, des écoutes, mais pas ce qu'on appelle le processus de négociation. Parce qu'une négociation signifie qu'il faut absolument qu'on s'entende tout le monde à la fin. Et c'est une obligation à laquelle je ne voudrais pas assujettir ce décideur qu'est l'État.

M. Salvat (Jean-Marc): Dans le rapport Lapointe, M. Bouchard, est-ce que vous y voyez la même complication dans les structures que vous voyez dans le rapport Bernard?

M. Bouchard: Pas de mur-à-mur. On voit que les situations diffèrent d'un endroit à l'autre au Québec. Je pense que ça sera une qualité de nos décisions que d'être flexible en s'adaptant aux différentes particularités des milieux qui sont visés. Alors, nous allons regarder en soi le rapport Lapointe, en soi le rapport Bernard, en soi le rapport Grégoire, qui vient demain, je crois, pour l'Outaouais, et tous les rapports que nous avons demandés dans les différentes régions.